

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

24-F-413

| | |
|------------|---|
| 24-DD-0549 | Financement des investissements - Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Populaire du Nord |
| 24-DD-0550 | Souscription d'une ligne de trésorerie avec La Banque Postale |

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.